

---

**x) document(s)**

document(s) :

<s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/ae4d81b8-c5e8-445d-a946-ccb6a355cafc>

---

**ns générales**

ynaud, Ariane

**émoire** : SEILLER BERTRAND

iversité Panthéon-Assas - Master Droit public approfondi

on : 01-01-2012

L'allégorie de la déesse Thémis, tenant entre ces mains les plateaux de la balance lors d'un jugement, nous enseigne que la justice n'est pas une œuvre de radicalité. Elle suppose, de la part de ceux qui la rendent, un sens de l'équilibre entre revendications et intérêts. Cette nécessité récurrente de concilier des principes antagoniques se manifeste à travers le rôle que le système juridique joue. La résolution d'un conflit matériel entre deux règles ou principes peut, tout d'abord, se traduire par le rejet intégral de l'un d'entre eux. Une décision tranchée de la justice ne reflète pas la manière dont se déroule le travail juridictionnel. De surcroît, elle ne répondrait pas aux exigences de la justice moderne, comprise comme une œuvre de conciliation. Le contentieux administratif apparaît comme le terrain d'élection de nouveaux instruments d'interprétation, destinés à nuancer les effets inacceptables que comporte toute théorie juridique dans ses conséquences. Une bonne administration de la justice apparaît, à cet égard, comme l'une de ces variables d'ajustement au cœur de la justice.

Mots-clés : Justice, Droit administratif des biens, Juge

---

**ns techniques**

Titre

Format PDF

---

**ns complémentaires**



Titre :

iv-pantheon-assas-ori-2192

Source : Ressource documentaire

---